

S O M M A I R E
du recueil des actes administratifs
de la préfecture de la région CHAMPAGNE-ARDENNE
n° 11 ter du 06 novembre 2015

Vous pouvez consulter ce recueil des actes administratifs dans sa version "mise en ligne"
sur le site internet de la préfecture de la région Champagne-Ardenne, préfecture de la Marne
dont l'adresse complète est la suivante :

<http://www.champagne-ardenne.pref.gouv.fr/>

MESURES NOMINATIVES	2
DIRECTION REGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE CHAMPAGNE-ARDENNE	2
<i>Arrêté du Directeur Régional des Douanes et Droits Indirects de Champagne-Ardenne portant délégation de signature</i> -----	2

MESURES NOMINATIVES

DIRECTION REGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Arrêté du Directeur Régional des Douanes et Droits Indirects de Champagne-Ardenne portant délégation de signature

VU

-la loi n° 82-213 du mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 79 ;

-le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

-le décret du 11 mars 2015 nommant M. Jean-François SAVY, préfet de la région Champagne-Ardenne, préfet de la Marne ;

-l'arrêté n° 1480 du ministre du budget et des comptes publics en date du 13 octobre 2015 nommant M. Jean-Louis BOUVIER, dans l'emploi d'administrateur supérieur des douanes et droits indirects à REIMS, siège de la direction régionale des douanes et droits indirects de Champagne-Ardenne, pour y exercer les fonctions de directeur régional des douanes et droits indirects de Champagne-Ardenne à compter du 1er novembre 2015 ;

-l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2015 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Jean-Louis BOUVIER, administrateur supérieur des douanes et droits indirects, directeur régional des douanes et droits indirects de Champagne-Ardenne ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et en mon nom, les agents dont les nom, prénom, grade et fonction suivent :

-M. Arnaud PICARD, directeur des services douaniers, chef du pôle d'orientation des contrôles (POC) de la direction régionale des douanes et droits indirects de Champagne-Ardenne ;

-Mme Emmanuelle GIDOIN, inspectrice principale, chef du pôle d'action économique (PAE) de la direction régionale des douanes et droits indirects de Champagne-Ardenne ;

-M. Pierre CARTERET, inspecteur régional, secrétaire général de la direction régionale des douanes et droits indirects de Champagne-Ardenne ;

-Mme Anne-Sophie BRUNEL, inspectrice régionale, adjoint au chef du pôle d'action économique (PAE) de la direction régionale des douanes et droits indirects de Champagne-Ardenne.

Article 2 – Le présent arrêté sera adressé à la préfecture de région pour y être publié au recueil des actes administratifs.

Fait à REIMS, le 5 novembre 2015
L'administrateur supérieur des douanes et droits indirects,
Directeur Régional de Champagne-Ardenne,
Signé Jean-Louis BOUVIER
